

**Les fuites de données explosent :
L'ACN appelle à la finalisation urgente du projet de loi
« Résilience » et à une mobilisation collective
autour de la confiance numérique**

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) souhaite tirer la sonnette d'alarme sur la recrudescence inquiétante de fuites de données, illustrée récemment par l'incident majeur concernant FICOBA, le fichier national des comptes bancaires. Cet événement, parmi tant d'autres, souligne la vulnérabilité croissante de nos systèmes numériques et l'urgence d'une réponse coordonnée.

Dans ce contexte, l'ACN appelle à la transposition immédiate de la directive européenne NIS2 et surtout à sa mise en œuvre rapide. Au-delà, la confiance numérique, dans toutes ses composantes (sécurité numérique, résilience, souveraineté) doit désormais être appréhendée, au plus haut niveau de l'Etat comme un enjeu majeur et doit être érigée en priorité nationale.

Gregory Wintrebert, Président de l'ACN, souligne : « Depuis plusieurs mois, on assiste à une flambée des fuites de données dont la presse se fait tous les jours écho. 1,2 million de données bancaires potentiellement dans la nature, c'est 1,2 million de personnes potentiellement en danger ! Nous devons apprendre à vivre avec cette nouvelle réalité, mais il n'y a pas de fatalité à cela. L'ACN appelle à une prise de conscience généralisée sur la nécessité urgente d'augmenter massivement notre niveau de résilience numérique. Chaque jour perdu expose davantage nos entreprises, nos institutions et nos citoyens à des risques de moins en moins soutenable. La résilience et la confiance numérique doivent devenir une priorité nationale ! Agir vite, c'est protéger notre avenir numérique. »

Une problématique systémique qui appelle à des actions immédiates

Depuis l'année dernière, les fuites de données augmentent à un rythme alarmant, mettant en lumière la fragilité de tous nos systèmes numériques qu'ils soient publics ou privés. À titre d'exemple, l'incident FICOBA a révélé l'étendue des risques auxquels nous sommes tous exposés, qu'il s'agisse de fraude, d'usurpation d'identité ou de manipulation malveillante de données sensibles.

Cet enjeu appelle à une double mobilisation :

Pour toutes les entreprises et organisations, publiques comme privées : Ces dernières doivent s'interroger immédiatement sur leur niveau d'exposition, mieux anticiper pour prévenir les fuites mais aussi pour prévenir leur exploitation et mettre en œuvre des mesures concrètes pour protéger les données qui leur sont confiées. La cybersécurité doit être intégrée dès la conception des projets numériques. L'ACN souligne qu'en France, nous avons la chance de pouvoir compter sur une filière de confiance numérique robuste,

reconnue mondialement pour son expertise dont les solutions sont immédiatement disponibles. Ces entreprises, de toutes tailles, sont prêtes à accompagner les organisations dans cette transition.

Grégory Wintrebert ajoute : « *Faire appel à nos entreprises françaises de la confiance numérique, c'est non seulement renforcer la sécurité, mais aussi contribuer à notre souveraineté numérique qui est un volet, au moins aussi important que la résilience, en termes de réduction des risques numériques. C'est un choix stratégique et responsable face à des enjeux qui ne peuvent plus attendre.* »

Pour les citoyens : Il est également crucial que chacun prenne conscience de sa propre surface d'exposition et adopte des comportements numériques plus prudents. Trop souvent, l'envie d'utiliser un service en ligne l'emporte sur la vigilance quant aux données demandées. Toutefois, comme le rappelle Grégory Wintrebert : « *Il y a quelque chose d'indécent de demander aux citoyens de surveiller leurs comptes bancaires après qu'une fuite donnée ait eu lieu, même si c'est en effet extrêmement important de le faire. Mais on prend un peu le problème à l'envers : la vraie responsabilité est plutôt de veiller à ce que leurs données soient bien protégées !* »

La confiance numérique comme antidote à cette situation

Pour répondre à ces défis, l'ACN insiste sur la nécessité de mener deux actions complémentaires :

- **Accélérer la transposition du projet de loi Résilience et sa mise en œuvre effective.** La directive NIS2 devait constituer l'ossature de l'amélioration de notre sécurité numérique, notamment auprès des plus petites entités. Sa transposition a déjà pris un retard considérable qu'on récemment dénoncé à juste titre le Sénateur Olivier Cadic et le député Philippe Latombe (respectivement Présidents des commissions spéciales au Sénat et à l'Assemblée sur ce projet de loi). Ce cadre nous est éminemment nécessaire pour encourager toutes les entités à s'engager résolument dans la voie de la résilience.
- **Renforcer la coopération public-privé** : les défis qui nous font face sont colossaux, tant l'ensemble de nos systèmes d'information sont fragiles. Pour y répondre, il est absolument nécessaire que l'État s'appuie sur les expertises, les compétences et les capacités opérationnelle des entreprises françaises de la confiance numérique. Le temps des silos doit être révolu : place à la synergie sans laquelle nous n'atteindrons jamais un niveau de résilience et de confiance numérique suffisant.

A propos de l'ACN :

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) est le syndicat professionnel qui représente les entreprises du secteur de la confiance numérique notamment celles de la cybersécurité, de l'identité numérique, de l'Intelligence Artificielle de confiance, de la blockchain et des infrastructures numériques de confiance. **La France dispose dans ce domaine d'un tissu industriel très performant et d'une excellence internationalement reconnue** grâce à des leaders mondiaux, des PME, des ETI et aux différents acteurs dynamiques du secteur.

Selon l'Observatoire ACN de la Confiance Numérique 2025, le secteur emploie 107 000 personnes et pèse, en France, plus de 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en forte croissance. L'ensemble des données économiques du secteur est disponible dans l'édition 2025 de cet Observatoire en téléchargement sur le site ACN (www.confiance-numerique.fr).

Les 120 entreprises membres de l'ACN (dont plus de 85% sont des start up/PME/ETI) représentent plus 80% du chiffre d'affaires du secteur. L'ACN est membre de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication) du Campus Cyber et participe activement aux travaux des Comités Stratégiques de Filière (CSF) Industries de Sécurité et Solutions Numériques de confiance. Par ailleurs, l'ACN est également membre fondateur de l'ECSO (European CyberSecurity Organisation).